

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 10

Artikel: La superholding dans l'industrie horlogère
Autor: Perret, Henri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Superholding dans l'industrie horlogère.

Par *Henri Perret*,
Administrateur du Technicum, Le Locle.

Après la crise qui éprouva si durement notre industrie horlogère de 1921 à 1923, les industriels firent plusieurs tentatives d'organisation sur lesquelles ils fondaient de gros espoirs. En 1924, ils fondèrent « La Fédération suisse des fabricants d'horlogerie » (FH), en 1926, le « Trust de l'Ebauche », en 1927, l'« Union des branches annexes de l'horlogerie » (Ubah), en 1928, la « Fiduciaire horlogère » (Fidhor), dont le but était de créer un lien, indispensable d'ailleurs, entre les banques et l'industrie.

A la même époque, le Cartel syndical neuchâtelois (c'était en 1923 déjà), une commission d'experts, nommée par le gouvernement neuchâtelois à la suite d'une motion socialiste, puis la « Société des anciens élèves du Technicum du Locle » s'occupaient activement de la restauration horlogère et proposaient des remèdes énergiques.

En 1928, d'importantes conventions furent conclues, grâce en partie à l'intervention du Département fédéral de l'Economie publique. L'une d'elles, appelée « Convention chablonnage », avait pour but de développer l'exportation des montres et des mouvements terminés, en d'autres termes, et comme son nom l'indique, d'enrayer le fléau du chablonnage.

Ce régime des conventions, chacun le reconnaît franchement aujourd'hui, n'a pas donné les résultats attendus: non seulement les dissidents continuèrent de travailler comme ils l'entendaient, mais nombre de fabricants firent de ces conventions de vulgaires chiffons de papier et ne respectèrent aucunement la signature donnée. Une fois de plus les honnêtes gens pâtissaient pour les autres.

D'autre part, des fautes, lourdes de conséquences, furent commises. Ebauches S. A., par exemple, avait laissé de côté certaines petites entreprises qui semblaient vouées à leur perte. Loin de périr, ces entreprises trouvèrent d'énormes débouchés à l'étranger, chez tous les amateurs de chablons; elles firent de riches affaires, tandis que nombre de fabriques liées par convention étaient aux prises avec d'énormes difficultés.

Bref, le mal ne fit que grandir et l'exportation des chablons, loin de diminuer, passait en quelques années de 13 à 28 millions de francs.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'à la fin de l'année dernière, les fabricants se soient trouvés d'accord pour dénoncer les conventions si la dissidence ne pouvait être totalement absorbée. Une commission fut nommée pour étudier tout le problème. Comment arriverait-on à supprimer cette dissidence?

Aucune maison, si bien organisée soit-elle, ne peut aujourd'hui fabriquer la montre dans son intégralité: elle doit se procurer ses assortiments, ses spiraux, ses balanciers, ou même ses ébauches. Si donc une organisation puissante tenait en mains la totalité des usines produisant ces éléments indispensables, elle serait maîtresse de la situation; personne, ni en Suisse ni à l'étranger, ne pourrait, à l'heure actuelle et pour longtemps sans doute, se passer d'elle, fabriquer des montres sans son assentiment.

Constituer cette puissante organisation n'était pas chose facile; il fallait amener à composition l'ensemble du monde horloger, soit plus de 600 établissements, 80 manufactures, 500 producteurs de pièces détachées, etc.... Mais, aux grands maux les grands remèdes. D'ailleurs, l'opinion publique s'inquiétait, s'agitait de plus en plus, faisait appel aux autorités. 56,000 personnes demandaient au Conseil fédéral de mettre un terme aux exportations de chablons.

C'est alors que fut fondée la Superholding ou « Société générale de l'horlogerie suisse S. A. ». Pour tenir la clé de la fabrication, elle devait absorber intégralement certaines fabriques de parties détachées appelées les parties réglantes de la montre, assortiments, spiraux, balanciers, ou s'assurer le contrôle sur ces entreprises par le rachat de la majorité des actions; elle devait également avoir la haute main sur toutes les fabriques d'ébauches.

Alors, ayant tous les moyens de coercition désirables, pouvant priver de fournitures indispensables tout fabricant dissident, la Superholding pourrait assurer le respect et partant l'efficacité de nouvelles conventions, très importantes, conclues le 1^{er} août 1931.

Pour mener à bien la tâche, il fallait évidemment de gros capitaux: le jour où l'on arrêterait subitement l'exportation des chablons, les fabriques qui en vivent seraient obligées de diminuer ou même de supprimer leur production; il en résulterait pour elles un gros préjudice auquel elles ne sauraient consentir sans d'importantes compensations. D'autre part, des entreprises prospères n'entendraient pas se laisser absorber par la nouvelle organisation sans de fortes indemnités.

Il fut convenu entre l'industrie et les banques de la région horlogère, que le capital social indispensable serait souscrit moitié par la première, moitié par les secondes. Le conseil d'administration devait être composé en nombre égal de représentants des deux groupes d'actionnaires et présidé par une personnalité neutre.

Pour mener l'entreprise à bien, ses dirigeants estimèrent avoir besoin d'une trentaine de millions. Les fonds nécessaires, en plus du capital social prévu à 10 millions, seraient fournis par l'émission d'obligations, l'ouverture d'un crédit en banque de 10 à 12 millions, et l'aide de la Confédération. Cette dernière, considérant la nécessité absolue de sauver du désastre une industrie indispensable à la vie de nos populations, décida de participer à l'effort

des intéressés et proposa aux Chambres qui l'approuvèrent à une énorme majorité:

- 1^o de prêter 71½ millions sans intérêts à la Superholding (somme remboursable par annuités de 1 million à partir de 1934);
- 2^o de souscrire pour 6 millions d'actions, à fonds perdu, leur valeur nominale étant réduite de 1000 fr. à 1 fr. Ces actions devaient permettre aux pouvoirs publics de prendre part à la direction de la Superholding, d'y exercer un contrôle, de veiller surtout à ce que la Société place l'intérêt général du pays, « y compris celui des petites entreprises et surtout celui de la main-d'œuvre ¹ », au-dessus des intérêts privés.

Il était indispensable que la classe ouvrière fût représentée au conseil d'administration de la Holding. Plus de 50,000 ouvriers et ouvrières subiront le sort, bon ou mauvais de notre industrie; leurs intérêts, leur gagne-pain sont en jeu. D'autre part, l'argent de la Confédération, c'est l'argent de tous les citoyens. Ainsi, l'équité la plus élémentaire exigeait que l'on fit place aux représentants des salariés.

Le Conseil fédéral y avait songé d'ailleurs et pensait leur accorder un siège parmi les 4 représentants de la Confédération qu'il délèguerait au Conseil de la Holding. Les Chambres, ayant décidé de revendiquer cinq sièges au lieu de quatre, il y aurait place pour deux représentants ouvriers. C'est déjà une garantie.

Que sortira-t-il de cette grosse organisation?

Les uns sont extrêmement sceptiques: ils ont vu tant d'efforts, sur lesquels on plaçait de grandes espérances, échouer misérablement!

D'autres au contraire s'attendent à une restauration rapide de notre industrie.

La vérité est probablement entre-deux.

Les étrangers qui nous font concurrence ne désarmeront pas facilement. La dissidence, bien que fortement entravée, peut nous créer bien des difficultés encore. La crise mondiale est loin de prendre fin; les marchés sont limités à l'extrême. 30 millions de chômeurs ont trop de peine à se procurer du pain pour songer à nous acheter des montres. La capacité d'achat des masses est diminuée sans cesse par l'égoïsme et l'incompréhension des classes dirigeantes.

Ajoutez à cela une situation politique incertaine en plusieurs pays, la crise des changes, le protectionnisme..., et vous conviendrez que l'optimisme est vraiment bien difficile.

Cependant, la Superholding pourra mettre un frein efficace à l'exportation des chablons; elle mettra de l'ordre où régnait l'anarchie; elle sera contrôlée par les pouvoirs publics et par les représentants de la classe ouvrière.

¹ Message du Conseil fédéral.

Elle apportera donc, sinon un remède, du moins un palliatif important à la situation.

Le plus sage sera de favoriser loyalement son action et non de l'entraver, mais en veillant jalousement à ce qu'elle ne trahisse jamais l'intérêt général.

Economie politique.

Les banques suisses en 1930.

La situation bancaire en Suisse est caractérisée en 1930 par un développement au ralenti. La forte expansion qui s'était manifestée tout particulièrement des années 1926 à 1929 a été interrompue par la crise sévissante. Il est vrai que la catastrophe financière actuelle ne pourra se mesurer que dans les chiffres du bilan de l'année 1931. L'année dernière, les banques accusaient encore un roulement de capitaux très important. Le capital total dont disposent les banques de notre pays s'est élevé de 20,5 à 21,8 milliards, soit en chiffres ronds, de 1300 millions de francs.

La nouvelle statistique bancaire, publiée par la Banque nationale suisse, donne les chiffres de bilan suivants se rapportant aux 313 instituts bancaires compris dans la statistique (8 grandes banques, 24 banques cantonales, 66 banques locales importantes, 101 banques locales d'importance moyenne et de peu d'importance, 18 banques hypothécaires, 95 caisses d'épargne et les caisses de la fédération des Raiffeisen):

	Capital versé en millions	Réserves de millions	Monnaies étrangères de francs	Dont : épargnes	Bilan en millions de francs	Bénéfice net	Divi- dendes
1906	712	206	4,917	1367	6,350	62	46
1913	1035	304	7,170	1770	9,325	74	64
1919	1260	389	11,034	2621	13,452	107	82
1922	1377	389	10,878	3034	13,259	70	89
1925	1391	429	12,285	3410	14,774	117	96
1926	1456	464	13,149	3655	15,910	130	100
1927	1577	514	14,215	3873	17,189	150	107
1928	1707	562	15,365	4064	18,619	166	119
1929	1859	614	17,016	4304	20,493	170	132
1930	1899	645	18,156	4723	21,781	170	133

Le capital proprement dit n'a pas beaucoup augmenté en 1930. Le capital a augmenté de 40 millions, les réserves de 31 millions. Par contre l'affluence des valeurs étrangères qui se montent à 1140 millions est encore toujours très importante. Les épargnes ont augmenté de 420 millions, c'est-à-dire de 10% environ.

C'est la plus forte augmentation que l'on ait jamais constatée au cours d'une année, ce qui prouve que la crise (hormis dans l'industrie horlogère) n'a pas sévi très fortement en Suisse l'année dernière. Il est vrai que ces chiffres ne contiennent pas le montant total des épargnes. Il est impossible d'établir la somme des épargnes déposées sous forme de dépôts ou d'obligations dans les banques, spécialement dans les grandes banques; tout dépend des taux d'intérêts. Les données concernant les épargnes et tirées de la statistique de la Banque nationale ne se rapportent qu'aux épargnes versées sur carnet d'épargne et sont en grande partie (40,7%) concentrées dans les banques cantonales. Une grande partie est également déposée dans les caisses d'épargne et dans les banques locales, alors que les grandes banques (seulement la